

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2018

MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1516)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS83

présenté par
Mme Dubié et M. Charles de Courson

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VI. – Le Gouvernement remet un rapport au Parlement avant le 28 février 2019 pour étudier la possibilité de faire bénéficier les fonctionnaires des dispositions du présent article. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif présenté par le Gouvernement est injuste car il ne permet pas aux salariés de la fonction publique de bénéficier de cette prime exceptionnelle. Il s'agit donc d'étudier la possibilité d'étendre une telle prime à ces derniers.